

Association de Chasse Maritime de la baie du Mont Saint-Michel

Vente des cartes de sociétaires pour la saison 2019-2020

Les cartes de sociétaire seront en vente le Samedi matin 20 juillet et 27 juillet, de 9 heures 30 à 12 heures aux adresses suivantes :

CARUHEL GUY La Maréchalerie 50380 SAINT-PAIR
02 33 51 65 37

MALHER Claude Le Levrat 50530 GENETS
02 33 70 82 29

RICHARD Alain Le Coin Carelle 50300 VAINS
02 33 70 80 52

BARBE Philippe La Chaussée 50300 VAINS
06 03 37 05 14

PITEL Gisèle 17, rue division Leclerc 50300 AVRANCHES
02 14 13 43 69

BARON Yoann 3 A, rue des cent francs 50220 CEAUX
02 33 58 17 62

En cas d'absence : M. RAULT Gilbert

RAULT Gilbert 8 route de Roche Thorin 50220 COURTILS
02 33 58 20 09

TROCHON Jacky 2 square Kennedy 50170 PONTORSON
02 33 60 67 01 06 78 75 53 16

En cas d'absence, contactez M. Benjamin BESNARD, TANIS 50170, Tél. : 07 86 78 09 14

LEBRUN Philippe 27 route de Fougères 50220 JUILLEY
06 03 55 45 31

POINCHEVAL Denis LA HOUSSAYE 50240 ST AUBIN DE TERREGATE
02 33 58 38 39

ROYER Abel 5 résidence le clos 50600 PARIGNY
02 33 49 30 63 de la Jaunière
06 89 33 01 65

En dehors de ces deux ½ journées, les cartes seront délivrées sur rendez-vous et/ou, par correspondance, à l'adresse du trésorier : **Monsieur ROYER Abel** ; ainsi qu'au siège de l'Association : **17 rue division Leclerc, 50300 AVRANCHES. Munissez-vous de votre permis de chasser dûment validé pour la saison 2019-2020. Vous devrez le présenter pour obtenir votre carte de sociétaire (disposition statutaire).**

Pensez à remettre, lorsque que prendrez votre carte de chasse en Baie, si ce n'est déjà fait, votre fiche « prélèvements Limicoles ». Même si vous ne pratiquez pas cette chasse, nous avons besoin de ce résultat. Cette chasse, à terme, est menacée !

N'oubliez pas votre timbre vote fédéral 50 (sur votre document validation), il vous sera demandé et vous pourrez le confier à votre association.